COMMUNIQUÉ

Halte à la criminalisation du mouvement de solidarité à la Palestine par le Parti Socialiste

Mercredi 30 juillet en fin de matinée, à l'appel du Comité BDS France34 et du MIB34, 35 personnes ont occupé pendant près de deux heures les locaux de la Fédération du Parti Socialiste de l'Hérault. Le but était de protester contre les positions prises au plus haut niveau par le gouvernement socialiste et le chef de l'Etat :

- De soutien total à l'agression israélienne contre la population de la Bande de Gaza et au gouvernement d'extrême droite de B. Netanyhaou.
- D'interdiction de deux manifestations à Paris et de la criminalisation du mouvement de solidarité à la Palestine en le qualifiant d'antisémite.

Après avoir affirmé que Hollande et Valls ce n'était pas le PS (sic), que le PS c'était Cambadellis, le représentant du PS 34 a déclaré qu'ici nous étions les agresseurs et les occupants et lui l'agressé et l'occupé (rires dans la salle !), puis il nous a envoyé les forces de police pour nous évacuer.
Non violents, nous avons opposé une résistance passive et l'évacuation s'est déroulée sans incident malgré la brutalité et la volonté d'en découdre de quelques policiers.

Nous tenons à dénoncer :

- Les allégations du PS 34 qui le soir même déclarait à la presse qu'il allait porter plainte en raison des dégradations commises. Il s'agit plus exactement de « mains rouges » symbolisant la complicité du gouvernement PS dans les crimes commis à Gaza par Israël, apposées sur des affiches et visuels du PS à l'intérieur comme à l'extérieur sur le panneau de bois en façade. Nous avions pris la précaution de prendre une peinture acrylique lavable, utilisée dans les écoles et dont le nettoyage à l'eau ne devrait poser aucune difficulté.

Nous tenons à dénoncer :

- La plainte nominative contre l'un des participants, José Luis Moraguès, alors qu'il s'agit d'une action initiée par deux associations et qui a mobilisé 35 militants. On retrouve là les méthodes patronales les plus éculées qui consistent à isoler des militants et tenter de les faire inculper pour de délits de droit commun alors qu'il s'agit d'actions collectives syndicales ou associatives.

Pour le Comité BDS France34 et le MIB34 il est clair que cette plainte vise en particulier la Campagne BDS France, en plein essor à Montpellier et qui a reçu le soutien et l'appui de milliers de manifestants montpelliérains dans son action contre les deux cibles BDS locales :

- La suspension du jumelage avec la ville de Tibériade en Israël
- Le fin du subventionnement par toutes les collectivités territoriales (Région, Département, Agglo et Ville de Montpellier) de la journée sioniste dite de Jérusalem par le CCCJM et l'interdiction par l'état de cette manifestation qui, en appelant ouvertement au viol du droit international, constitue un facteur de trouble à l'ordre public.

Ce type de plainte, loin de nous intimider, ne fait que renforcer notre détermination à intensifier les actions BDS contre Israël.
Nous affirmons notre soutien total à José Luis Moraguès que nous accompagnerons le 18 août 2014 à 15h au Commissariat Central pour audition et dans toutes les suites éventuelles de cette plainte.

Montpellier le 6 août 2014
Contact : comitebdsfrance34@gmail.com